

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation à la Dixième Conférence des
parlementaires de la région arctique**

Association parlementaire Canada-Europe

**Akureyri, Islande
du 5 au 7 septembre 2012**

Rapport

INTRODUCTION

Le sénateur Percy E. Downe a dirigé une délégation de quatre parlementaires à la 10^e Conférence des parlementaires de la région arctique, qui a eu lieu à Akureyri, en Islande, du 5 au 7 septembre 2012. Faisaient également partie de la délégation la sénatrice Nancy Ruth, M. Larry Miller et M. Dennis Bevington. M. Tim Williams, du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, a accompagné la délégation à titre de conseiller. Le Comité permanent des parlementaires de la région arctique (CPPRA) a tenu deux réunions dans le cadre de la conférence.

La Conférence des parlementaires de la région arctique (CPRA) est un organisme parlementaire qui réunit les délégations nommées par les parlements nationaux des États arctiques (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède, États-Unis d'Amérique) et le Parlement européen. En font aussi partie les délégués permanents qui représentent les peuples autochtones, auxquels s'ajoutent des observateurs. L'organisme se réunit tous les deux ans. La 9^e Conférence a eu lieu à Bruxelles, en Belgique, du 13 au 15 septembre 2010¹. La conférence adopte une déclaration assortie de recommandations pour le Conseil de l'Arctique, les gouvernements des huit États arctiques et la Commission européenne.

D'une conférence à l'autre, la coopération entre les parlementaires de la région arctique est assurée par le CPPRA, qui exerce ses activités depuis 1994. Le CPPRA surveille de près la façon dont les gouvernements appliquent la déclaration de la conférence en plus de prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir la coopération dans l'Arctique. La conférence et le Comité permanent prennent des initiatives pour promouvoir la coopération dans l'Arctique et servent notamment de tribune parlementaire pour l'examen des questions qui se rapportent aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil à titre d'observateur².

TRAVAUX DE LA RENCONTRE

La conférence principale s'est divisée en quatre parties, en commençant par les allocutions d'ouverture et un examen général des points à l'ordre du jour. Ce premier volet a été suivi de trois séances portant sur les sujets suivants :

- la gouvernance de l'Arctique et le Conseil de l'Arctique;
- les possibilités économiques dans l'Arctique;
- le développement humain dans l'Arctique : interactions entre la recherche, les autorités et les résidents.

¹ Voir le rapport de la conférence, 9^e Conférence des parlementaires de la région arctique, Parlement européen, Bruxelles, du 13 au 15 septembre 2010.

² Conférence des parlementaires de la région arctique.

Les conférenciers ont traité chaque sujet, après quoi des échanges ont eu lieu³. Le CPPRA avait confié à trois membres la tâche d'effectuer des recherches sur les sujets retenus et de produire des documents présentant brièvement le fruit de leur travail, y compris des recommandations. Ces rapporteurs ont présenté leurs documents à la conférence, de concert avec des spécialistes du domaine.

A. Séance d'ouverture

La présidente du Parlement d'Islande, S. E. Mme Ásta R. Jóhannesdóttir, ouvre la 10^e Conférence en faisant remarquer qu'il s'agit là d'un excellent exemple de coopération parlementaire. Notamment, elle mentionne que de nombreux organismes parlementaires de ce type sont créés après la mise sur pied d'un organisme intergouvernemental connexe, mais que, pour sa part, la CPRA existait déjà trois ans avant la mise en place du Conseil de l'Arctique et qu'elle a joué un rôle en faveur de la création du Conseil de l'Arctique.

La coprésidente de la conférence, Gudfridur Lilja Gretarsdóttir, députée, Islande, traite du rétablissement de l'Islande depuis la récession économique. Elle insiste sur le fait que la réussite de la conférence dépend de la concrétisation des actions examinées à la conférence, de sorte que les parlementaires contribuent réellement à améliorer les choses.

Le maire d'Akureyri précise que, malgré sa petite taille, la ville compte plus de 7 000 étudiants et que son université abrite les secrétariats de deux des groupes de travail du Conseil de l'Arctique.

Dans son allocution d'ouverture, M. Össur Skarphéðinsson, ministre des Affaires étrangères d'Islande, souligne les liens entre l'Arctique et la vie de ses habitants, qui remontent, dans le cas de son pays, à l'époque des anciennes sagas islandaises. Il fait remarquer que, pour le meilleur ou pour le pire, il y aura toujours du changement, notamment au niveau de l'exploitation des ressources naturelles. Il examine l'évolution du Conseil de l'Arctique qui tend vers un cadre de fonctionnement plus fort et soutient l'idée avancée à la conférence, soit faire du Conseil de l'Arctique une organisation fondée sur un traité. De plus, il mentionne trois autres questions intéressant le Conseil de l'Arctique, à savoir :

1. L'élaboration d'un énoncé politique distinct pour la rencontre ministérielle de Kiruna (printemps 2013) concernant une vision pour le Conseil de l'Arctique.
2. La nécessité de localiser les lacunes au niveau de l'infrastructure et de la capacité en matière de recherche et sauvetage.
3. L'importance de parvenir à une décision en vue d'un consensus au sujet des observateurs au Conseil de l'Arctique.

Il termine en insistant sur l'importance de faire preuve de diligence à l'endroit du Conseil de l'Arctique et de le renforcer.

³ Les observations faites au cours des échanges figurant dans le présent rapport ne sont pas attribuées et ne représentent pas un consensus des participants à la conférence.

M. Gustaf Lind, président et haut fonctionnaire responsable de l'Arctique, Suède, fait rapport sur les activités du Conseil de l'Arctique; il mentionne que la fonte record actuelle de la glace marine est un appel à la prise de mesures pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'à la prise de mesures de lutte contre le carbone noir et d'autres agents de forçage climatique de courte durée. Il insiste sur le travail effectué sous l'autorité du Conseil de l'Arctique pour protéger l'environnement contre les déversements d'hydrocarbures de même que sur les évaluations concernant la biodiversité, les océans et l'acidification des océans. Il souligne l'importance de travailler en vue d'améliorer les conditions de vie dans l'Arctique, y compris la sécurité des aliments et des ressources en eau. Il aborde également la question du travail à effectuer en vue de l'établissement d'une vision pour l'Arctique sous la présidence de la Suède, mentionnant qu'elle s'inspire de la déclaration de la conférence de 2010 dans laquelle le Conseil de l'Arctique et les gouvernements de l'Arctique sont invités à établir une vision de l'Arctique pour 2030⁴. Il termine en mentionnant qu'il est également important que la Suède travaille avec le Canada pendant la période de transition, le Canada devant exercer la présidence à compter de 2013.

M. Morten Høglund, président du CPPRA, Norvège, fait rapport sur les travaux du Comité permanent, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'Arctique. Le matin même, le Comité permanent a présenté un document intitulé Gouvernance de l'Arctique, une région en pleine évolution (annexe I), fruit de près de deux ans de délibérations. En recommandant un Conseil de l'Arctique plus fort, notamment qu'il devienne une organisation fondée sur un traité, le CPPRA souligne la nécessité de traduire tout le bon travail effectué par le Conseil de l'Arctique en mesures concrètes et de maintenir la prise de décisions concernant l'Arctique dans les pays arctiques tandis que davantage de pays se montrent intéressés par l'Arctique et deviennent des observateurs auprès du Conseil de l'Arctique. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un rapport tourné vers l'avenir et il remercie Clifford Lincoln qui a travaillé à son élaboration. En outre, M. Høglund souligne l'importance que le CPPRA accorde à la coopération circumpolaire dans le secteur de l'éducation, faisant remarquer le rôle important de l'Université de l'Arctique dans ce domaine. Il termine en disant que, à son avis, le CPPRA est différent des autres observateurs auprès du Conseil de l'Arctique parce qu'il se compose de représentants élus de la région arctique.

Le sénateur Vladimir Torlopov, chef de délégation, Conseil de la Fédération, Russie, salue la CPRA et indique que, du fait qu'elle réunit des parlementaires, la conférence jouit de la créativité nécessaire pour relever les défis qui se posent dans l'Arctique.

Les échanges portent sur la nécessité de mieux faire connaître le travail du Conseil de l'Arctique et les besoins des peuples de l'Arctique. On contribuerait ainsi à combattre le malentendu, et la perception dominante, selon lesquels la concurrence internationale est en train de transformer l'Arctique. C'est plutôt un bon niveau de coopération que l'on observe actuellement dans la région. On mentionne qu'un document concernant un plan de communication stratégique est en cours d'élaboration pour le Conseil de l'Arctique. On insiste aussi sur la difficulté de faire connaître le mode de vie des gens,

⁴ Déclaration de la conférence, 9^e Conférence des parlementaires de la région arctique, Parlement européen, Bruxelles, du 13 au 15 septembre 2010, paragr. 30.

notamment en ce qui concerne leur dépendance face aux ressources biologiques comme les baleines et les phoques. Un membre du Parlement européen souligne l'importance d'inclure l'Union européenne à titre d'observateur compte tenu de son importance face aux enjeux globaux et de son apport financier à la région arctique. Il est également question de la nécessité de faire preuve de patience face à l'interdiction de la chasse au phoque et de la nécessité de diffuser de l'information sur l'impact de cette interdiction. On examine l'importance de soutenir les populations autochtones face aux grandes sociétés et au développement et l'on insiste sur la nécessité de renforcer le rôle des peuples autochtones dans le milieu des affaires. On fait également remarquer que les entreprises ne sont pas représentées à la table du Conseil de l'Arctique.

B. La gouvernance de l'Arctique et le Conseil de l'Arctique

M. Clifford Lincoln, ancien député et ancien président du CPPRA, Canada, et auteur initial de l'ébauche du document intitulé Gouvernance de l'Arctique, une région en pleine évolution, amorce les échanges sur la gouvernance de l'Arctique en racontant comment il a aidé à négocier un plan de gestion des terres pour une Première Nation au Canada. Un territoire pilote a été mis de côté et divisé en régions classées au moyen d'un code couleur suivant leur potentiel de développement, soit développement facile (vert), conditions de développement difficiles (orange) et aucun développement (rouge). Il utilise cet exemple pour amorcer les échanges sur l'importance de la formulation d'une vision pour le développement durable de l'Arctique, y compris un Conseil de l'Arctique plus fort, facile à comprendre et à communiquer. Il mentionne aussi les efforts déployés par la Suisse pour gérer ses écosystèmes alpins formant le « toit de la Suisse », tout comme l'Arctique est le toit indispensable de la planète. En faisant du Conseil de l'Arctique un organisme régi par un traité ayant une vision, on lui donnerait davantage de pouvoir sur la scène internationale pour aider à préserver l'Arctique en tant que région pour le bien des populations qui y vivent.

Mme Ann-Kristin Johansson, députée, Suède, et rapporteur du CPPRA sur la gouvernance de l'Arctique, présente un résumé du document (annexe I) reçu à la réunion de la matinée du CPPRA.

M. Valur Ingimundarson, professeur, Université d'Islande, fait part de son opinion, à titre personnel, au sujet du Conseil de l'Arctique et de certains des problèmes dont il ne s'occupe pas, à savoir les pêches et la sécurité. Certains déplorent que les rencontres des cinq États riverains de l'Arctique⁵ posent un défi au Conseil de l'Arctique, mais, en fait, le Conseil s'est renforcé avec le temps. L'accord sur la recherche et le sauvetage (SAR)⁶ est présenté comme preuve du renforcement du Conseil, mais il mentionne aussi qu'il n'est pas très ambitieux et qu'il aurait pu être rédigé il y a longtemps. Au sujet des pêches, il mentionne que les chercheurs demandent un moratoire sur les pêches commerciales dans l'Arctique, mais que le Conseil de l'Arctique ne s'intéresse pas à la question. Il ne s'intéresse pas non plus à la sécurité; la SAR est une question de « sécurité bénigne » et il insiste sur la nécessité d'en discuter, pour le bénéfice de tous.

⁵ Les « cinq de l'Arctique » (Canada, Danemark, Norvège, Russie et les États-Unis) se sont réunis notamment à Ilulissat, au Groenland, en mai 2008, où ils ont signé la déclaration d'Ilulissat.

⁶ *Accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes dans l'Arctique.*

Il a aussi l'impression que l'impact d'un nombre possiblement accru d'observateurs auprès du Conseil au niveau de la participation des Autochtones est exagéré et que cela nuit à la prise de décisions. Il termine en citant un article du magazine *l'Economist* : « Le message est clair : bienvenue dans la nouvelle réalité du réchauffement de l'Arctique. Mais il ne faut pas oublier qui est le patron⁷. » [traduction]

Un large éventail de points de vue sont présentés au cours des échanges qui suivent, depuis les moratoires possibles sur le développement pour donner espoir à la prochaine génération à la course bien réelle aux ressources et au fait établi que la sécurité au sens strict est expressément exclue des documents fondateurs du Conseil de l'Arctique. Le concept de la gestion intégrée est examiné et l'on insiste sur le fait que la bonne gestion d'une région a pour effet de réduire le risque de conflit dans cette même région. On fait remarquer que, bien que l'idée de marquer les secteurs où l'exploitation des ressources n'est pas possible soit intéressante, ceci nuirait à la qualité de vie des peuples autochtones. S'ils ne peuvent pas exploiter les ressources naturelles et ne peuvent pas vendre les produits tirés des ressources naturelles biologiques, que leur reste-t-il pour subvenir à leurs besoins? Un délégué canadien fait remarquer que, dans l'Arctique, de nombreux intérêts contradictoires suscitent des réactions émotives fortes. Il insiste sur la nécessité de collaborer à la recherche pour trouver des réponses aux questions importantes. Étant donné la grande attention portée à l'Arctique et les nombreuses valeurs contradictoires dans cette région, il est important que la conférence envoie un message de coopération progressive au monde entier.

C. Les possibilités économiques dans l'Arctique

M. Larry Miller, député, Canada, copréside la réunion avec Mme Ann-Kristin Johansson, députée, Suède.

La sénatrice Lisa Murkowski, Sénat des États-Unis, examine un large éventail de questions concernant le développement économique, y compris la nécessité d'aides à la navigation et l'état de la ratification par les États-Unis de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À son avis, une fenêtre pourrait peut-être s'ouvrir après les élections américaines et la ratification de la Convention serait peut-être alors possible. La sénatrice souligne également que, étant donné que les ressources biologiques comme les baleines sont intimement liées aux collectivités autochtones et que les activités de subsistance font nécessairement partie de la vie dans les collectivités éloignées, toutes les activités de développement possibles doivent en tenir compte.

Mme Johanna Ojala-Niemelä, députée, Finlande, et rapporteur pour le CPPRA, mentionne que les stratégies nationales respectives concernant l'Arctique des nations arctiques comportent de nombreuses similitudes. Elles mettent l'accent sur l'utilisation des ressources naturelles, l'énergie et le tourisme de même que sur les nouvelles technologies et elles considèrent le développement de l'infrastructure et des transports comme étant important. Compte tenu de l'intérêt grandissant à l'égard de l'Arctique, selon elle, il est important que le Conseil de l'Arctique demeure ouvert au monde extérieur et permette aux États non arctiques de contribuer de façon constructive à ses travaux. Au sujet du développement durable, elle souligne l'importance de l'application

⁷ « Cosy amid the thaw: The Arctic Council works well—because of the region's riches », *The Economist*, 24 mars 2012.

de la gestion fondée sur l'écosystème et de l'évaluation environnementale stratégique. L'éducation et la recherche sont aussi essentielles. L'amélioration du transport est-ouest et nord-sud sera avantageuse. Il sera nécessaire d'avoir des règles ou des lignes directrices communément admises en matière de transport maritime. Le CPPRA appuie les recommandations contenues dans le document Arctic Marine Shipping Assessment⁸ et soutient les efforts accrus pour l'établissement d'un code polaire obligatoire en matière de transport maritime sous l'autorité de l'Organisation maritime internationale⁹. Les lignes directrices sont également considérées comme nécessaires en ce qui concerne l'exploitation pétrolière et gazière. Pour ce qui est des sources d'énergie dans l'Arctique, il faudrait insister sur le remplacement des combustibles fossiles dans la région par l'énergie solaire, éolienne, tirée de la biomasse et d'autres sources d'énergie de remplacement appropriées pour la région. Il est aussi question du tourisme et de l'exploitation minière. Un thème commun s'est dégagé, c'est-à-dire que le développement de ces industries doit profiter aux personnes qui vivent dans l'Arctique. On souligne les efforts de la Suède pour mettre l'accent sur des lignes directrices relatives à la responsabilité sociale des sociétés.

M. Michael Slipenchuk, député, Russie, déclare que certaines réactions à la mise en place du drapeau russe au Pôle Nord sont exagérées et qu'il ne s'agit pas d'un signe de propriété; après tout, les États-Unis ont planté un drapeau sur la lune et personne n'a pensé que, ce faisant, ils s'en déclaraient propriétaires. Il mentionne que le changement climatique est un phénomène naturel et poursuit en insistant sur l'importance de la route maritime du Nord pour la Russie et sur la nécessité d'une infrastructure.

Deux représentants de l'industrie du transport maritime décrivent ensuite la pertinence du transport dans l'Arctique. M. Tero Vauraste, président et directeur général d'Arctia Shipping Ltd., souligne l'importance stratégique des brise-glaces; toutefois, étant donné les dépenses qu'ils entraînent, il faut des partenariats public-privé pour alléger le fardeau au niveau des taxes nationales. M. Felix Tschudi, président de Tschudi Shipping Co., décrit l'économie de temps que l'utilisation de la route maritime du Nord rend possible. On pourrait s'attendre à des économies de 200 000 dollars américains par jour pendant huit jours. Différents facteurs influent sur l'utilisation de la route, notamment, le changement climatique, la technologie, le grand intérêt à l'égard du développement de la route à partir de la Russie et le prix élevé des produits de base. Cependant, il insiste aussi sur le fait qu'un éventuel code polaire, y compris l'obligation d'utiliser du carburant diesel plutôt que du mazout lourd, ferait disparaître tout intérêt pour cette route.

Les échanges portent d'abord sur la demande d'un moratoire sur le pétrole et le gaz et sur l'exploitation minière étant donné qu'aucun pays ne va agir si les autres ne le font pas. Cependant, d'autres font remarquer que la Russie et la Norvège dépendent déjà du pétrole et du gaz et qu'il est impossible de leur demander d'abaisser leurs niveaux de vie. Quelles autres possibilités s'offrent aux résidents de l'Arctique si l'exploitation pétrolière et gazière n'est pas autorisée et si les ressources biologiques sont interdites comme produits de base? On fait remarquer qu'il ne faut pas viser l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement, mais qu'il faut plutôt

⁸ Conseil de l'Arctique, *Arctic Marine Shipping Assessment 2009 report*, 2009.

⁹ Voir : Organisation maritime internationale, *Protecting the Polar regions from shipping, protecting ships in Polar waters*.

les intégrer l'un à l'autre. Il faut faire preuve de prudence et utiliser des technologies plus coûteuses du fait que les gens, la conférence notamment, considèrent l'Arctique comme une région bien spéciale. On donne aussi d'autres exemples de mesures de lutte contre la pollution (comme les convertisseurs catalytiques dans les automobiles) suscitant des réactions adverses étant donné les impacts économiques possibles non fondés. D'autres sont d'avis que l'on accorde peut-être trop d'importance au pétrole et au gaz et qu'il faudrait porter davantage attention à l'amélioration de la coopération dans le domaine de la gestion des pêches. La technologie et le partage des bonnes pratiques, ou des pratiques exemplaires, sont considérés comme essentiels. L'industrie devrait adopter des normes plus sévères que les règlements et si un projet se révèle trop coûteux, il faudrait peut-être le revoir.

D. Le développement humain dans l'Arctique : interactions entre la recherche, les autorités et les résidents

Mme Sara Olsvig, députée, Danemark/Groenland, souligne l'importance de la dimension humaine du développement. Le bien-être des résidents du Nord est toujours au cœur des préoccupations du CPPRA. Le principal point consiste à s'assurer que les populations de l'Arctique ne sont pas affectées. La recherche résumée dans le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique (RDHA) s'est révélée précieuse et elle attend avec impatience le deuxième RDHA. Les peuples de l'Arctique sont résilients et le changement est normal, mais les changements rapides dans de petites collectivités peuvent être malsains. La protection des personnes et de l'environnement n'est pas un jeu et il faut mettre l'accent sur le développement des capacités, l'éducation, la santé mentale, les droits de la personne et l'égalité homme-femme. Les grands projets ne devraient pas être une nouvelle forme de colonisation. Il est légitime de demander si l'exploitation pétrolière et gazière et l'exploitation minière sont nécessaires, mais il faudrait chercher des solutions de remplacement sans restreindre le droit des peuples du Nord de choisir leur propre avenir. Les décisions (quel développement, à quel moment et comment se fera le développement) doivent se fonder sur des faits et des connaissances. Le peuple de l'Arctique et les populations font partie du monde globalisé, il faut respecter leurs droits et ils doivent assumer la responsabilité du processus décisionnel. En conclusion, elle cite Albert Camus : « Ne marche pas devant moi, je ne te suivrai peut-être pas. Ne marche pas derrière moi, je ne te guiderai peut-être pas. Marche juste à côté de moi et sois mon ami. »

MM. Larry Miller et Dennis Bevington, députés, Canada, présentent une intervention conjointe. M. Miller fait remarquer que le Canada joue un rôle de premier plan dans l'Arctique et que ce sera tout spécialement le cas lorsqu'il assumera la présidence du Conseil de l'Arctique en 2013; l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé, exercera les fonctions de présidente. Le Nord est une composante fondamentale du patrimoine et de l'identité du Canada. Ainsi, le Canada a présenté la Stratégie pour le Nord du Canada en 2009, qui est axée sur quatre domaines prioritaires :

- exercer notre souveraineté dans l'Arctique;
- promouvoir le développement social et économique;
- protéger le patrimoine naturel du Nord;

- améliorer la gouvernance dans le Nord et y transférer des responsabilités¹⁰.

Il fait remarquer que, à son avis, le Conseil de l'Arctique devrait être le premier à s'opposer aux interdictions dont font l'objet les produits du phoque et qu'il devrait joindre le geste à la parole. Le Nord ne devrait pas être un terrain de jeu pour le Sud. Nous devrions tous travailler pour le bien-être et la prospérité du Nord.

Dans son intervention, M. Bevington insiste sur le fait que le développement humain et la recherche font la paire, mais que, jusqu'ici, ces deux aspects n'ont pas vraiment bien fonctionnés ensemble. Le Nord est un environnement difficile et pourtant, des hommes y vivent depuis des millénaires. Leur résilience est évidente, mais la recherche peut aider les sociétés modernes tandis qu'elles s'adaptent aux changements actuels. Toutefois, la recherche doit englober les peuples du Nord. Il s'interroge sur la possibilité que les gens soient pris au piège du développement des ressources effectué par les autres. Il mentionne notamment les recherches concertées effectuées au Canada pour examiner les moyens que pourraient prendre les Canadiens résidant dans les collectivités nordiques pour profiter du développement durable des ressources naturelles de l'Arctique en vue d'améliorer leur santé et leur bien-être, tout en préservant l'environnement unique de cette région¹¹. Les parlementaires devraient être informés des résultats de ces travaux. De plus, on insiste sur l'importance des sources d'énergie dans le Nord. Les prix baissent et les technologies progressent tellement vite que la recherche stratégique ne peut pas suivre le rythme, notamment compte tenu du fait que les installations solaires sont maintenant moins coûteuses que le diesel. Il faut effectuer des recherches sur le stockage de l'énergie. Il mentionne également que, à son avis, la CPRA s'est renforcée au fil des ans, cette force étant liée aux changements rapides qui se produisent actuellement dans l'Arctique.

Mme Joan Nymand-Larsen, scientifique principale au Stefansson Arctic Institute, présente le travail effectué en vue du deuxième RDHA. Faisant remarquer que le premier rapport concluait que la population arctique était résiliente, mais que le changement était très rapide, elle précise que le sommaire du premier rapport s'inscrit dans le deuxième rapport. Entre autres nouveaux sujets qu'il faudrait envisager d'inclure dans le deuxième RDHA, mentionnons : la mondialisation et l'Arctique; le changement climatique dans l'Arctique; la migration et l'urbanisation dans l'Arctique, le changement linguistique et la revitalisation; et les questions d'inégalité¹². Les questions directrices sont :

- De quelle façon l'Arctique diffère-t-il du monde extérieur, notamment les métropoles ou le cœur des États arctiques?
- Quel est le niveau d'écart d'une région à l'autre de l'Arctique?
- Quelles sont les principales tendances actuelles?
- Quels sont les principaux processus régionaux et relations mondiales?
- Les principaux changements depuis le RDHA (2004) –10 ans et plus?

¹⁰ *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir*, 2009.

¹¹ Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Cet investissement consolidera l'économie et améliorera la qualité de vie des habitants du Nord*, 25 février 2011.

¹² *Arctic Human Development Report: Regional processes and global linkages Volume II (2010-2014)*

M. David Hik, président de l'International Arctic Science Committee, parle ensuite de l'héritage de l'Année polaire internationale 2007-2008 (API). L'API a permis aux communautés scientifiques polaires de se positionner pour s'attaquer à des enjeux sociaux importants. L'API se distingue par trois caractéristiques uniques, soit les partenariats internationaux, le partage et la préservation des données ainsi que l'éducation et la conscientisation. Entre autres héritages de l'API, mentionnons ceux associés à l'infrastructure scientifique et à la collaboration, les ensembles de données de base et une meilleure compréhension des écosystèmes terrestres. De plus, la prochaine génération de chercheurs et de leaders s'est constituée au sein de la communauté scientifique, mais, plus important encore, elle comprend également les résidents de l'Arctique. La recherche en continu dans l'Arctique est bien positionnée pour diriger les nouveaux programmes de durabilité des systèmes terrestres actuellement dirigés par le Conseil international pour la science. Ceci pourrait aider à déterminer les changements institutionnels, économiques et comportementaux permettant de progresser vers la durabilité globale. Un projet d'initiative polaire internationale de 10 ans¹³ est décrit et l'on précise qu'aucune demande de fonds nouveaux n'est faite, seulement un effort pour mieux coordonner la recherche et l'analyse des données afin de mieux soutenir la gestion des risques et l'élaboration des politiques. C'est un thème important; la coordination de la recherche scientifique et de l'analyse peut contribuer à régler les problèmes sociaux.

M. Kemal Siddique, ambassadeur, envoyé spécial chargé des affaires de l'Arctique, Singapour¹⁴, demande la parole et souligne que son pays est très conscient des risques associés aux changements qui se produisent dans l'Arctique pour ce qui est de leurs répercussions sur Singapour, notamment en ce qui concerne la hausse du niveau des mers. Il souligne que le changement dans l'Arctique a des répercussions dans le monde entier.

Un représentant de l'ARPAN¹⁵ analyse les interactions entre le gouvernement et les sociétés et les répercussions sur les collectivités autochtones. Il souligne que la cogestion des ressources naturelles fonctionne bien, mais que les partenariats en gestion nécessiteraient un certain degré d'autonomie au niveau local. On demande si la voix des populations autochtones est trop faible comparativement à celle des sociétés internationales qui créent des emplois dans la région. On souligne aussi les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Quel impact ont les femmes et est-ce qu'elles subissent les répercussions du changement? Par exemple, les femmes vont s'établir dans le Sud. Il est important de traiter des enjeux hommes-femmes dans la déclaration de la conférence. Il est noté que ceci s'applique également au Groenland et que les sciences sociales devraient mettre l'accent sur la problématique hommes-femmes. Il faudra en fait faire venir des travailleurs pour effectuer le travail. Cependant, il convient de se demander si l'on doit s'attendre à ce que les jeunes hommes vivant dans le Nord veulent tous devenir mineurs, etc. On mentionne que les industries d'extraction des ressources ne sont pas transparentes, par exemple, que l'information est disponible en anglais seulement, non dans les langues autochtones. Un délégué

¹³ Le groupe directeur spécial présidé par David Hik et Jan-Gunnar Winther, *Draft concept of a potential long-term International cooperative initiative in the Polar Regions*, 27 juillet 2012.

¹⁴ À noter que Singapour a demandé le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique.

¹⁵ Association russe des populations autochtones du Nord.

canadien souligne qu'il faut veiller à coordonner la durabilité et le développement des ressources naturelles dans les projets de développement, faisant remarquer que la durabilité s'inscrit dans le mandat de certains projets. Les routes et les installations hydroélectriques peuvent être des héritages du développement, mais il ne faudrait pas se limiter à cela. Les gouvernements, en tant que partenaires et percepteurs des redevances, devraient pousser les sociétés à gérer au profit des populations. On mentionne également que le deuxième RDHA analysera ces mêmes questions.

M. Morten Høglund, président du CPPRA, Norvège, présente l'ébauche de la déclaration de la conférence pour approbation par la CPRA. Il insiste sur un certain nombre de paragraphes, y compris la nécessité d'une vision pour la science basée sur l'écosystème arctique, les connaissances ancestrales et la tenue de conférences annuelles plutôt que bisannuelles. Il mentionne également que c'est la première fois que, dans la déclaration de la CPRA, on demande d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes au processus décisionnel. La déclaration de la conférence est adoptée. M. Larry Miller invite les parlementaires à la 11^e Conférence des parlementaires de la région arctique qui se tiendra au Canada. La CPRA est ajournée.

LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

Le CPPRA s'est réuni deux fois dans le cadre de la 10^e Conférence. La première rencontre, tenue avant la conférence, a servi à préparer celle-ci. Le CPPRA a aussi rencontré des observateurs qui s'étaient montrés intéressés par la CPRA. À la deuxième réunion, tenue après la conférence, M. Morten Høglund est réélu président jusqu'à l'automne 2013; il ne présentera pas sa candidature aux élections qui se tiendront alors en Norvège. M^{me} Guðfríður Lilja Grétarsdóttir, députée, Islande, est réélue au poste de vice-présidente. M. Bjørn-Willy Robstad est également réélu à titre de secrétaire. Un délégué canadien demande que les communications se fassent directement avec le personnel des parlementaires participants. La prochaine réunion se tiendra en Finlande, en novembre, et une rencontre aura lieu au printemps à Washington, D.C., États-Unis. Le président adresse une invitation préliminaire à une réunion qui se tiendra en juin à Svalbard.

Respectueusement soumis,

L'honorable Percy E. Downe, sénateur
Association parlementaire Canada-Europe

ANNEXE I

**Gouvernance de l'Arctique, une région en pleine évolution
Ébauche révisée, le 22 août 2012**

**Document proposé par le Comité permanent des parlementaires
de la région arctique
(accepté par le Comité permanent des parlementaires de la région arctique,
le 5 septembre 2012)**

GOVERNANCE DE L'ARCTIQUE, UNE RÉGION EN PLEINE ÉVOLUTION

Document proposé par le Comité permanent des parlementaires de la région arctique (CPPRA)

1. INTRODUCTION

L'Arctique est en train de changer. À cause de ces changements, la population de l'Arctique fait face à des défis de taille. Pendant de nombreuses années, l'Arctique a surtout été considéré comme la dernière aire de nature sauvage. Toutefois, au cours des 10 dernières années, cette image a pris des dimensions nouvelles. Le caractère sauvage demeure un élément important de la région arctique, mais les résidents de l'Arctique observent des phénomènes bien réels comme le changement climatique, la fonte de la glace, une augmentation des activités industrielles et l'exploitation possible des riches ressources naturelles de la région. Ce sont là des facteurs qui modifient grandement notre perception de l'Arctique.

De plus, l'océan Arctique est en train de se transformer rapidement en mer libre. Des bateaux de croisière pénètrent maintenant dans les eaux arctiques. De nouvelles routes de transport maritime commercial sont mises à l'essai. Tandis que l'océan Arctique se réchauffe, les habitudes migratoires des stocks actuels de poissons changent; en effet, des populations de poissons du sud commencent à s'aventurer au nord. L'industrie de la pêche exploite les ressources plus au nord que jamais auparavant.

Les riches ressources naturelles de l'Arctique sont en train de devenir accessibles. Des mines sont ouvertes, les possibilités offertes par les métaux des terres rares sont scrutées à la loupe et évaluées. Des activités d'exploration et d'exploitation des gisements pétroliers et gaziers sont réalisées.

La fonte de la glace de mer et de la calotte glaciaire du Groenland auront des répercussions à l'échelon mondial et influenceront sur le système climatique planétaire de plusieurs façons, entre autres, l'augmentation des niveaux marins et la diminution de la réflexion du rayonnement solaire. Le changement climatique exerce une influence, tant positive que négative, sur les moyens de subsistance des populations nordiques.

Ces changements, et les nouvelles possibilités de développement auxquelles ils donnent lieu, font de l'Arctique une région de plus en plus importante sur le plan politique. Tous les États arctiques relèvent ces défis en élaborant des stratégies nationales pour l'Arctique; de plus, l'Union européenne élabore elle aussi sa politique pour l'Arctique et les pays non arctiques se montrent de plus en plus intéressés par cette région.

Compte tenu de l'intérêt accru que suscite l'Arctique, les États et les populations font face à des défis au niveau des structures de gouvernance. Ainsi, le Conseil de l'Arctique est un organisme créé en 1996 par les huit États arctiques en tant que forum intergouvernemental de haut niveau ayant pour mandat d'assurer la coordination et l'interaction entre ses membres, avec la participation directe des peuples autochtones de l'Arctique.

Le Conseil de l'Arctique est le résultat logique des échanges tenus par les États arctiques en 1989. La Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA) a été adoptée à la première réunion ministérielle tenue à Rovaniemi, en Finlande, en 1991. La même année, le Canada a proposé un vaste projet de coopération dans l'Arctique, qui a finalement conduit à la création du Conseil de l'Arctique en 1996, et à l'intégration de la SPEA dans le mandat du Conseil.

Aujourd'hui, le Conseil de l'Arctique est le principal forum politique pour la coordination des questions relatives à l'Arctique et cet organisme peut être considéré comme une réussite en matière de nouvelle gouvernance. La coopération entre les gouvernements, les peuples autochtones et la communauté scientifique a permis de défricher de nouveaux territoires tant au niveau de l'organisation que des résultats.

Cependant, le Conseil de l'Arctique doit maintenant s'adapter à la réalité nouvelle, à savoir l'augmentation rapide de l'importance politique et économique de la région arctique.

Ceci dit, la gouvernance future de l'Arctique doit continuer de compter et de prendre appui sur la solidité des institutions existantes.

Les huit pays arctiques devraient demeurer les éléments essentiels et les chefs de file de la coopération dans l'Arctique. Les peuples autochtones de l'Arctique doivent conserver leur statut spécial et leur rôle de délégués permanents dans le cadre de cette entreprise coopérative. Il faut assurer leur participation à tous les niveaux en tant que composante essentielle de la coopération dans l'Arctique. En outre, il faut saluer la participation des observateurs en tant qu'élément important de cette coopération.

Finalement, le développement de l'Arctique offre une excellente occasion aux populations arctiques et au reste de la communauté internationale de continuer à développer une région entière de la planète de manière pacifique et dans un contexte de faibles tensions. Le Conseil de l'Arctique, dont la structure est unique, constitue un cadre important pour la poursuite du développement de l'Arctique.

Compte tenu de l'expérience acquise par le Conseil de l'Arctique et des leçons apprises par celui-ci au cours des 15 dernières années, et en raison des grands défis qui se posent, le Comité permanent des parlementaires de la région arctique (CPPRA) estime que le moment est venu de trouver des réponses à la question essentielle et fondamentale suivante : **Quelle est la meilleure façon pour le Conseil de l'Arctique de réagir au changement et à l'évolution rapides que connaissent la région arctique et ses populations?**

Pour répondre à cette question, le Comité permanent a consulté un certain nombre de grands spécialistes de l'Arctique. Nous tenons tout spécialement à remercier MM. Niels Einarsson, Lassi Heininen, David Hik, Timo Koivurova et Oran Young pour leurs apports importants à cette initiative. Le Comité permanent consultera également les organisations des peuples autochtones affiliées à titre de délégués permanents auprès du Conseil de l'Arctique avant de mettre la touche finale à ce document.

L'ébauche originale de l'initiative soumise au CPPRA a été produite par Clifford Lincoln avec l'aide de David Hik et de Karen Kraft Sloan. Le CPPRA est très heureux de

l'initiative et de la coopération avec ce groupe dans le cadre du processus d'élaboration du présent document sur la gouvernance de l'Arctique.

2. LE CPPRA ET VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPOSITION

Le Comité permanent des parlementaires de la région arctique (CPPRA) a été créé en 1994 dans le cadre d'une initiative du Conseil nordique et chargé de promouvoir la coopération et les interactions entre les parlementaires des États arctiques et du Parlement européen, les représentants des peuples autochtones et les organismes régionaux interparlementaires (le Conseil nordique et le Conseil du Nord-Ouest).

La création du CPPRA prenait appui sur l'idée qu'il devait être un organisme non partisan, réunissant des parlementaires de diverses opinions et allégeances politiques, ayant pour but commun le bien-être de l'Arctique et de ses habitants. La coopération avec les populations autochtones, notamment le Conseil parlementaire saami et l'ARPAN, est importante.

En raison de sa nature non partisane, le CPPRA a pu, au fil des ans, devenir une voix objective et crédible dans la région arctique. Le CPPRA n'a ni les fonds ni les moyens pour mettre en œuvre des projets ou réaliser des activités sur le terrain. Toutefois, grâce à l'appui collectif important de sa base parlementaire, il joue le rôle important de catalyseur faisant la promotion des idées et des propositions axées sur la pérennité de la région arctique.

Dès son établissement, le CPPRA a soutenu avec force le projet de création du Conseil de l'Arctique. De même, il a joué un rôle important en faisant la promotion de la fondation de l'Université de l'Arctique. Le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique, une de ses initiatives, a été adopté en 2002 par le Conseil de l'Arctique au début de la présidence exercée par l'Islande. Par le truchement des conférences des parlementaires de la région arctique, le CPPRA constitue également une tribune importante pour l'Évaluation des impacts sur le climat de l'Arctique (ACIA), dirigée par M. Robert Corell.

L'intention du CPPRA n'est pas de faire de ce document un rapport de recherche approfondi sur les questions relatives à l'Arctique, ni une analyse fouillée du Conseil de l'Arctique et de ses organismes affiliés. Notre objectif ne consiste pas non plus à intervenir ou à nous immiscer de quelque façon que ce soit dans le précieux travail déjà effectué et actuellement réalisé sur un si grand nombre de fronts par diverses parties portant sur les enjeux relatifs à la gouvernance de l'Arctique, mais plutôt à compléter ces travaux suivant une approche strictement définie et pragmatique.

C'est la raison pour laquelle nous sommes déterminés à continuer à axer précisément nos efforts sur des aspects précis de la gouvernance du Conseil de l'Arctique. Au CPPRA, nous croyons depuis toujours que le Conseil de l'Arctique devrait être l'organe structurel suprême pour assurer un leadership coordonné décisif et efficace en ce qui concerne l'Arctique.

Aux conférences des parlementaires du CPPRA, les questions relatives à la gouvernance ont souvent été mises de l'avant. En 2006, la gouvernance était l'un des principaux points à l'ordre du jour. En 2008, les participants à la conférence ont demandé la tenue de rencontres ministérielles annuelles du Conseil de l'Arctique de

même que l'établissement d'une base juridique et économique renforcée pour le Conseil de l'Arctique. La nécessité de cette base renforcée a été réitérée à la conférence de 2010, en plus de l'invitation à entretenir activement un dialogue avec les États non arctiques et la suggestion d'organiser un « sommet de l'Arctique ». Le CPPRA insiste aussi depuis longtemps sur l'importance d'un budget approprié et stable pour le Conseil de l'Arctique, financé par les États membres. À la conférence de 2010, le CPPRA a recommandé la mise sur pied d'un groupe chargé d'établir une vision de l'Arctique en 2030.

Le CPPRA reconnaît pleinement l'importance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) dans le cadre de la gouvernance des océans, comme l'océan Arctique. L'UNCLOS établit le cadre juridique permettant de clarifier les questions relatives aux compétences et à la gestion des zones de l'océan Arctique. Ce point a aussi été confirmé dans la déclaration d'Ilulissat signée par les cinq États riverains en 2008.

Le Conseil de l'Arctique a véritablement un rôle à jouer dans l'Arctique. Au CPPRA, nous croyons que, pour que le Conseil de l'Arctique exerce son leadership le plus efficacement possible, il faut modifier et améliorer sa structure de gouvernance dans quelques secteurs précis, d'où la proposition présentée ci-dessous.

3. PROPOSITION : UN CONSEIL DE L'ARCTIQUE PLUS EFFICACE

Nous sommes conscients que certaines des idées exposées ici ont été présentées par d'autres parties et dans d'autres rapports. Toutefois, nous proposons de mettre l'accent sur quelques éléments fondamentaux que nous considérons comme essentiels pour assurer un leadership plus décisif et efficace au niveau du Conseil de l'Arctique.

Le Conseil de l'Arctique est actuellement un forum de haut niveau créé pour promouvoir la coopération et la coordination entre les huit États arctiques, y compris la participation de six délégués permanents représentant les peuples autochtones de l'Arctique.

Il offre également le statut d'observateur aux États non arctiques, aux organisations intergouvernementales et interparlementaires de même qu'aux organismes non gouvernementaux.

Il coordonne et surveille le travail de six groupes de travail, lesquels bénéficient du soutien de groupes de spécialistes scientifiques et techniques. Ces groupes de travail sont :

- Programme d'action sur les polluants de l'Arctique (ACAP)
- Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP)
- Protection de la faune et de la flore arctiques (CAFF)
- Prévention des urgences, préparation et réaction (EPPR)
- Protection de l'environnement marin arctique (PAME)
- Groupe de travail sur le développement durable (SDWG)

Les huit États arctiques se partagent à tour de rôle, tous les deux ans, la présidence du Conseil de l'Arctique; le pays assumant la présidence tient des rencontres ministérielles à la fin de son mandat. Traditionnellement, tous les deux ans, le siège du secrétariat du Conseil de l'Arctique déménage dans le pays qui assume la présidence. Toutefois, au

cours des mandats exercés par la Norvège, le Danemark et la Suède, les trois pays ont convenu de tenir un secrétariat commun à Tromsø, en Norvège, de 2007 à 2013.

À la rencontre ministérielle de mai 2011, à Nuuk, au Groenland, le Conseil de l'Arctique a décidé que Tromsø, en Norvège, deviendrait le siège permanent du secrétariat.

La première convention obligatoire entre les États arctiques a été signée à la rencontre ministérielle de Nuuk. Non seulement l'accord sur la recherche et le sauvetage est-il important en soi, mais il marque aussi la première étape en vue d'accorder un pouvoir décisionnel au Conseil de l'Arctique. Les groupes de travail mis sur pied par le Conseil pour négocier un accord sur la pollution marine dans l'Arctique par les hydrocarbures, la préparation et la réaction et le groupe de travail sur les agents de forçage climatique de courte durée ont reçu un bon accueil dans le cadre de la coopération parlementaire dans l'Arctique. Le CPPRA jouera un rôle constructif en explorant de nouveaux moyens avantageux de tirer profit de cet instrument décisionnel.

Le CPPRA recommande ce qui suit :

(i) UNE ORGANISATION INTERNATIONALE ÉTABLIE

Pour être véritablement efficace et autonome, le Conseil de l'Arctique doit être davantage qu'un instrument de coordination agissant par consensus de ses membres.

Il devrait devenir une organisation internationale à part entière, ayant un mandat autonome conféré par traité sanctionné par ses membres, y compris un secrétariat permanent et un budget approprié et stable. Les délégués permanents auprès du Conseil de l'Arctique doivent prendre part au processus de négociation et décisionnel suivant les traditions du Conseil de l'Arctique, à savoir que la voix des populations autochtones doit être entendue.

Cette recommandation doit s'accompagner d'une démarche prudente. Le processus devrait être réalisé parallèlement au travail régulier du Conseil et les rencontres préparatoires devraient avoir lieu, par exemple, en marge des réunions du Conseil de l'Arctique. Il faut parfois des années pour négocier un traité et il est important d'assurer que ce long processus n'a pas d'effet retardateur ou adverse sur les actions et les activités du Conseil de l'Arctique. Une fois ce processus terminé et lorsque les États membres seront prêts à faire du Conseil une organisation internationale à part entière, une période intermédiaire pourrait être envisagée pour permettre de fusionner les structures restantes de la vieille organisation à la nouvelle.

Les membres du CPPRA ont étudié le sujet en profondeur, analysant et examinant les deux revers de la médaille, c'est-à-dire maximiser les capacités du Conseil de l'Arctique dans le cadre de sa structure actuelle ou créer une organisation non gouvernementale renforcée au moyen d'un traité sanctionné par les États membres.

Certains membres du CPPRA avaient l'impression qu'il fallait clarifier le point suivant afin d'éviter tout malentendu ou risque de confusion. Ce qui est proposé ici, ce n'est pas un traité international sur l'Arctique, mais strictement un traité exclusif entre les huit États arctiques leur donnant officiellement des pouvoirs intergouvernementaux contraignants.

À la fin des discussions, le CPPRA a décidé de réitérer sa recommandation, à savoir que le Conseil de l'Arctique devienne, à l'avenir, une organisation internationale à part entière par le truchement d'un traité sanctionné par ses États membres.

(ii) UN SECRÉTARIAT PERMANENT

Le CPPRA recommande toujours que le secrétariat devienne permanent et soit situé toujours au même endroit.

Le CPPRA félicite le Conseil de l'Arctique pour la décision prise à la rencontre ministérielle de Nuuk, en mai 2011, d'établir un secrétariat permanent du Conseil de l'Arctique à Tromsø, en Norvège.

Le CPPRA recommande fortement que le personnel du secrétariat reflète la composition du Conseil de l'Arctique, c'est-à-dire qu'il soit composé de représentants des États membres et des peuples autochtones.

(iii) UN BUDGET APPROPRIÉ ET STABLE

Le CPPRA soutient depuis toujours que le Conseil de l'Arctique devrait appuyer la création d'un budget approprié et stable à l'appui des activités du Conseil, éliminant ainsi les variations et l'imprévisibilité du système actuel de financement à la pièce.

Le CPPRA réitère cette recommandation qu'il considère comme d'importance fondamentale.

(iv) UNE VISION DE L'ARCTIQUE ET UN PLAN STRATÉGIQUE DE 10 ANS

À l'heure actuelle, le prochain pays à assumer la présidence choisit son plan stratégique et les priorités pour les deux années à venir. Nous reconnaissons que les groupes de travail effectuent le travail scientifique et technique en continu du Conseil et en assurent ainsi la continuité opérationnelle. Cependant, au niveau politique et décisionnel critique, l'orientation et les objectifs peuvent varier et, en fait, varient d'une présidence à l'autre.

Nous croyons que, aux niveaux politique et stratégique, la continuité de la planification stratégique est essentielle.

Le CPPRA recommande que le Conseil de l'Arctique mette en place un groupe de travail chargé d'évaluer la façon dont les nations arctiques peuvent se préparer aux possibilités et aux défis nouveaux résultant des changements qui se produisent dans l'Arctique et, prenant appui sur cette étude, établissent une vision de l'Arctique en 2030. Le groupe de travail devrait inclure des représentants des populations autochtones et des organisations communautaires nordiques, la communauté scientifique, des parlementaires, le milieu des affaires ainsi que des organisations régionales et autres organisations communautaires nordiques.

Afin d'établir cette vision, le CPPRA recommande que le Conseil de l'Arctique adopte un plan stratégique pour la durée de 5 mandats à la présidence, soit 10 ans. Ce plan serait mis à jour sur une base continue pour assurer une vision coordonnée globale et

en continu, dans une région où le besoin devient de plus en plus important, voire urgent.

Dans le cadre du plan stratégique de 10 ans, il est possible d'établir les priorités et, en début de mandat, les pays à la présidence peuvent choisir parmi elles celles faisant l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre.

Le CPPRA considère que la décision prise à la rencontre des sous-ministres du Conseil de l'Arctique à Stockholm, le 15 mai 2012, est très encourageante. Les sous-ministres ont confié aux hauts fonctionnaires responsables de l'Arctique la tâche de négocier une déclaration qui sera adoptée à la prochaine rencontre ministérielle en mai 2013. Il devrait s'agir d'un énoncé stratégique et visionnaire concernant l'Arctique futur et le Conseil de l'Arctique. Ceci s'inscrit tout à fait dans la veine des propositions avancées dans un esprit de coopération par les parlementaires de la région arctique à la conférence de 2010 et dont le présent document fait également la promotion. Les parlementaires de la région arctique continueront à chercher à influencer sur le contenu de la déclaration de Kiruna jusqu'à la rencontre ministérielle de 2013.

Le CPPRA croit en outre qu'il serait avantageux de tenir un sommet de l'Arctique réunissant les chefs d'État ou de gouvernement des États membres du Conseil de l'Arctique de même que les chefs des délégués permanents. Cette idée a reçu l'appui de la Conférence des parlementaires de la région arctique en 2010.

Le CPPRA ne prend aucun engagement à l'égard de l'une ou l'autre des options, pourvu que, quel que soit le processus adopté, l'idée d'une planification stratégique à long terme prenne fortement racine au Conseil de l'Arctique – au lieu de programmes et de projets qui dépendent trop souvent des priorités et des stratégies spéciales du pays qui s'apprête à assumer la présidence.

Au cours des échanges sur le sujet, les membres du CPPRA considéraient comme important de demander à nouveau la tenue de rencontres ministérielles annuelles du Conseil de l'Arctique réunissant les ministres des Affaires étrangères. De plus, le CPPRA recommande la tenue de réunions régulières d'autres ministères clés pertinents, comme les ministères de l'Environnement, de l'Éducation et de la Recherche, de la Santé et des Affaires sociales.

(v) NOUVEAUX SECTEURS VISÉS PAR DES INSTRUMENTS OBLIGATOIRES EN DROIT

La rencontre ministérielle de Nuuk a marqué le début d'une ère nouvelle en matière de coopération dans l'Arctique lorsque les pays ont signé l'accord sur la recherche et le sauvetage. Ce type de coopération a de grandes chances de se poursuivre et bénéficie du soutien des parlementaires de la région arctique. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que, traditionnellement, ce mode de coopération concerne seulement les États et que la structure de coopération au Conseil de l'Arctique ne sera pas nécessairement utilisée dans le processus. Il est donc important de tenir compte du fait que le rôle des délégués permanents, des groupes de travail et des observateurs sera différent dans le cadre de ce type de coopération.

Le CPPRA est d'avis que plusieurs secteurs de coopération pourraient convenir à la conclusion d'accords exécutoires entre les États arctiques, mais il aimerait tout spécialement souligner les deux secteurs suivants :

L'éducation et la recherche dans l'Arctique

L'Année polaire internationale a donné une impulsion énorme à la recherche dans l'Arctique. Il est essentiel de gérer judicieusement l'héritage de l'API. Nous devons en profiter pour stimuler davantage la coopération et continuer à élargir nos connaissances sur l'Arctique. Grâce à une approche ordonnée en matière d'éducation, de recherche, d'innovation et d'élaboration des politiques, nous créerons des sociétés durables dans le Nord.

Afin de retenir les leçons de l'Année polaire internationale 2007-2008 et de se préparer à la décennie polaire, il est nécessaire d'améliorer la coopération entre les pays dans des domaines comme le financement des projets communs et le partage de l'information.

C'est la raison pour laquelle le CPPRA recommande d'explorer les possibilités en vue d'un accord sur l'éducation et la recherche dans l'Arctique. Cet accord permettrait de faciliter les projets circumpolaires, donnant l'occasion aux pays non arctiques de participer, de même que les échanges d'étudiants. Le CPPRA propose de négocier un accord entre les pays arctiques et les autres nations intéressées en ayant pour objectif d'assurer l'accès aux données et le partage de l'information concernant la recherche dans l'Arctique.

Le tourisme

L'Arctique est une région magnifique, mais l'environnement y est fragile. Le tourisme dans l'Arctique se développe actuellement et offre d'énormes possibilités de bâtir des collectivités locales fortes. En prenant appui sur les dispositions législatives existantes, comme l'accord sur la recherche et le sauvetage de même que l'accord possible sur la prévention des déversements d'hydrocarbures et l'intervention en cas de déversement, les pays arctiques devraient envisager de négocier un accord sur la façon de développer et d'assurer un tourisme durable et respectueux de l'environnement.

(vi) DÉLÉGUÉS PERMANENTS

La participation des peuples autochtones est l'une des principales raisons du succès du Conseil de l'Arctique. À titre de délégués permanents auprès du Conseil de l'Arctique, ils offrent des apports précieux en tant que principaux fiduciaires et protecteurs du patrimoine arctique.

Les connaissances ancestrales occupent une place importante dans le cadre de la préparation des évaluations soumises au Conseil de l'Arctique. De plus, les populations autochtones assurent un lien essentiel dans le cadre des communications sur l'évolution de l'Arctique destinées au reste du monde.

L'aide financière à la participation des délégués permanents aux réunions, de même que pour les préparatifs les précédant, est actuellement restreinte. Il est nécessaire comme jamais auparavant d'utiliser en collaboration les connaissances ancestrales et la science moderne afin de trouver de nouveaux moyens de comprendre les grands

changements qui se produisent aussi rapidement dans l'Arctique ainsi que leurs conséquences. Tandis que le rôle et l'importance de la région arctique changent dans la perspective globale, il est essentiel non seulement d'assurer la participation des populations autochtones, mais aussi de la garantir.

Il ne faut pas réduire ni compromettre le rôle clé des délégués permanents par un influx de nouveaux observateurs au Conseil de l'Arctique. La participation des délégués permanents doit continuer de faire partie intégrante de la structure du Conseil de l'Arctique et des processus décisionnels. Les États doivent maintenir la structure unique du Conseil de l'Arctique, y compris les représentants des peuples autochtones par le biais des délégués permanents à tous les niveaux des activités du Conseil.

L'Université de l'Arctique vient d'élire un vice-président des affaires autochtones et, dans le cadre de son mandat, il établit et maintient des liens solides avec les populations autochtones de l'Arctique. À une rencontre tenue à Stockholm en mars 2012, l'Université de l'Arctique et les délégués permanents ont signé un protocole d'entente pour améliorer encore la coopération. Le CPPRA recommande que le Conseil de l'Arctique explore la possibilité d'utiliser l'Université de l'Arctique, par le truchement de ses membres, pour aider les délégués permanents à s'acquitter de la mission et du rôle importants qui leur incombent.

Étant donné que les activités et l'importance du Conseil de l'Arctique prennent de l'ampleur, le CPPRA est d'avis que les délégués permanents doivent avoir des ressources financières suffisantes ainsi que les capacités humaines voulues pour refléter cette situation.

(vii) OBSERVATEURS

Le CPPRA, observateur de longue date au Conseil de l'Arctique, constate que ses échanges avec le Conseil de l'Arctique profitent aux deux parties, à l'Arctique et aux habitants de l'Arctique. Le CPPRA, qui représente les populations des pays arctiques, reconnaît le rôle spécial que les parlementaires accordent aux observateurs auprès du Conseil de l'Arctique. Il conviendrait de maintenir ce rôle spécial à l'avenir.

De nos jours, l'Arctique suscite de plus en plus un véritable intérêt dans les pays et les blocs de pays bien intentionnés. Le Conseil de l'Arctique accorde maintenant le statut d'observateur à des États non arctiques, à des organisations intergouvernementales et interparlementaires et à des organismes non gouvernementaux.

Ce que subit l'environnement arctique, y compris la hausse continue de la température et le changement climatique qui en résulte, a de vastes répercussions sur l'environnement global. Le CPPRA est depuis toujours d'avis que les parties de bonne foi, à titre d'observateurs, pourraient fournir des apports scientifiques, financiers et autres importants au Conseil de l'Arctique, pourvu qu'elles s'engagent à respecter les critères établis par le Conseil.

Par exemple, le CPPRA voit d'un œil positif la présence du Parlement européen parmi les membres initiaux qui contribuent activement à ses travaux. À la conférence de 2010, les parlementaires de la région arctique ont également pris note des efforts de l'Union européenne concernant l'élaboration d'une politique pour l'Arctique et ont encouragé le Conseil de l'Arctique à envisager d'accorder le statut d'observateur permanent à la

Commission de l'UE, dans le but de renforcer la coopération entre le Conseil et l'Union européenne.

À ce sujet, le CPPRA est tout à fait conscient que la question du statut d'observateur continue de poser un défi et de polariser les opinions. Le CPPRA remarque que, à la rencontre ministérielle de Nuuk en mai 2011, le Conseil de l'Arctique a adopté les recommandations du rapport des hauts fonctionnaires responsables de l'Arctique faisant état de dispositions concernant le rôle et les critères applicables aux demandeurs actuels du statut d'observateur. Le CPPRA espère que ceci permettra de trouver un terrain d'entente entre les préoccupations des États arctiques et les aspirations des États non arctiques qui s'intéressent clairement à la région. Par ailleurs, la gouvernance de l'Arctique posera un défi de taille au cours des quelques prochaines années et il faut régler la question de manière à permettre aux États non arctiques de fournir un apport constructif aux travaux du Conseil. L'ajout de nouveaux observateurs donnera aussi probablement lieu à de nouvelles méthodes de travail au Conseil, dans le cadre desquelles le rôle et la position des États membres, des délégués permanents et des différents types d'observateurs sont plus clairement définis qu'actuellement. Cependant, il est essentiel d'assurer que le rôle et la participation des délégués permanents ne souffrent en rien d'un influx disproportionné d'observateurs.

La question des observateurs donne lieu à des échanges animés entre les membres du CPPRA. Des membres comprennent et acceptent la réalité politique découlant de l'intérêt nouveau démontré par les grands blocs de pouvoirs mondiaux à l'égard de l'Arctique. Toutefois, il est de la plus grande importance que le bien-être, de même que les valeurs et les droits, des populations de la région arctique demeurent la principale priorité. On s'accorde à dire que l'Arctique ne doit pas devenir le cadre d'activités grâce auxquelles les grandes puissances exercent une influence sur des formes de développement préjudiciables soit pour les intérêts à long terme, les droits et les obligations des peuples de l'Arctique, soit pour la durabilité de la région. Donc, le Conseil devrait demeurer constamment attentif au nombre et au rôle des observateurs afin de maintenir la transparence et une structure basée sur les besoins des populations de l'Arctique.

Le CPPRA en est venu à la conclusion que le statut d'observateur devrait être accordé de manière prudente et judicieuse et que cette démarche devrait toujours tenir compte de l'intégrité supérieure à long terme de l'Arctique et de ses habitants.

ANNEXE II

**10^e Conférence des parlementaires de la région arctique, Akureyri,
du 5 au 7 septembre 2012**

**Ébauche finale
DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE**



Version finale

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

Nous, représentants élus du Canada, du Danemark/Groenland, du Parlement européen, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Russie, de la Suède et des États-Unis d'Amérique;

En collaboration avec les peuples autochtones de l'Arctique,

Réunis pour discuter de la gouvernance de l'Arctique, du développement économique responsable dans l'Arctique et du développement humain dans l'Arctique;

Compte tenu du changement rapide qui s'opère maintenant dans l'Arctique sous l'effet des changements climatiques et de la mondialisation qui resserre les liens économiques et géopolitiques;

Demandons aux gouvernements de la région arctique, au Conseil de l'Arctique et aux institutions de l'Union européenne, le cas échéant :

Concernant la gouvernance de l'Arctique et le Conseil de l'Arctique,

1. D'entreprendre des discussions en vue de transformer le Conseil de l'Arctique en organisme international officiel au moyen de l'adoption d'un traité exclusif réunissant les huit États arctiques afin de se doter de pouvoirs plus contraignants.
2. D'organiser des réunions ministérielles annuelles du Conseil de l'Arctique et des réunions régulières des ministres responsables de secteurs particuliers d'importance pour la coopération dans l'Arctique, comme la recherche, l'éducation et les questions environnementales.
3. De créer le secrétariat permanent du Conseil de l'Arctique avec un effectif reflétant les États membres, y compris les collectivités autochtones.
4. D'établir un budget adéquat et stable pour soutenir le travail du Conseil de l'Arctique.
5. D'établir une vision de l'Arctique sur les moyens que les pays arctiques peuvent prendre pour se préparer aux nouvelles perspectives et aux nouveaux défis occasionnés par les changements dans la région et, dans le cadre de ce processus, de tenir un sommet de l'Arctique au niveau des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Arctique, et des chefs des

délégués permanents.

6. D'encourager le Canada et les États-Unis à définir des priorités communes en vue de leurs présidences consécutives du Conseil de l'Arctique.
7. De garantir le rôle et la participation des délégués permanents et de leur fournir des mécanismes qui leur permettront d'accroître leurs ressources financières et humaines pour participer pleinement à toutes les activités du Conseil de l'Arctique.
8. D'explorer de nouveaux moyens d'inclure les points de vue des délégués permanents dans les futurs accords juridiques entre les pays arctiques.
9. De garantir un processus ouvert et consultatif en incluant les collectivités de l'Arctique, les délégués permanents, les scientifiques, le milieu des affaires et d'autres, dans l'élaboration d'une déclaration visionnaire de Kiruna devant être adoptée à la réunion ministérielle de mai 2013.
10. D'explorer de nouveaux secteurs pouvant faire l'objet d'ententes ayant force obligatoire entre les pays arctiques, dans des domaines comme la recherche, l'éducation, le tourisme et certains aspects de la protection de l'environnement. Le cas échéant, les ententes pourraient accueillir des intéressés.
11. De créer des exemples de pratiques exemplaires d'action environnementale et de gouvernance pouvant inspirer d'autres parties du monde et qu'elles pourront reproduire.
12. De définir d'un commun accord des indicateurs environnementaux pouvant être utilisés pour s'attaquer aux changements climatiques accélérés et aussi pour faire avancer l'élaboration d'objectifs de développement durable globaux.
13. De favoriser une collaboration étroite entre le Conseil de l'Arctique et le Conseil euro-arctique de la mer de Barents en ce qui a trait à tous les domaines et les préoccupations d'intérêt commun.
14. De convenir du statut d'observateur des intéressés afin de garantir le rôle de principal instrument de coopération dans l'Arctique du Conseil de l'Arctique.

Concernant les possibilités économiques dans l'Arctique,

15. De reconnaître le caractère général fondamental des considérations écosystémiques et scientifiques dans la gestion des ressources de l'Arctique.
16. D'assurer que des analyses comparatives entre les sexes sont utilisées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques concernant l'Arctique.
17. De demander aux États membres du Conseil de l'Arctique d'intensifier leur coopération au sein de l'Organisation maritime internationale afin d'accélérer les travaux d'élaboration d'un code polaire obligatoire pour la navigation, et d'intensifier leur coopération en matière de collecte de données hydrographiques.
18. De mettre en œuvre efficacement l'accord sur la collaboration en matière de

- recherche et de sauvetage dans l'Arctique et, à cet égard, de mener également des exercices conjoints de recherche et de sauvetage en coopération avec les pays dont les bâtiments naviguent sur des routes traversant l'Arctique.
19. D'accroître la coopération et la coordination sous-régionales dans la création de nouvelles stratégies de transport, et d'attribuer un rôle de premier plan à l'Arctique dans la mise en œuvre du partenariat sur les transports et la logistique dans le cadre de la Dimension septentrionale.
 20. De créer une chambre de commerce ou un forum économique de l'Arctique incluant, sans s'y limiter, les collectivités locales et les peuples autochtones de l'Arctique.
 21. D'appuyer le renforcement des capacités, particulièrement par l'entremise de l'éducation, pour que le développement économique bénéficie plus aux collectivités locales.
 22. D'appuyer la coopération économique et humaine transfrontière et transfrontalière dans la région arctique, et d'examiner comment renforcer les possibilités de déplacement est-ouest et comment développer l'infrastructure de communication de données et de surveillance par satellite des navires de croisière et des autres navires dans l'Arctique.
 23. De stimuler l'innovation environnementale dans les secteurs de pointe et de favoriser la création d'exemples de pratiques exemplaires.
 24. De mettre au point des stratégies globales d'évaluation des conséquences environnementales, sociales et culturelles de l'exploitation des ressources naturelles dans l'Arctique pour assurer que cette exploitation est basée sur les principes de la durabilité.
 25. D'inclure des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, et des stratégies d'inclusion des répercussions environnementales, dans toutes les analyses de développement économique du Nord.
 26. De soutenir la poursuite d'une étroite collaboration entre le milieu de la recherche et les autres parties prenantes de l'Arctique.
 27. De déterminer les secteurs particulièrement vulnérables de l'Arctique qui exigent une gestion spéciale pour garantir la diversité biologique.
 28. De prévenir les déversements de pétrole et de finaliser l'accord entre les États arctiques sur la préparation et l'intervention en cas de déversement de pétrole.
 29. De développer des sources d'énergie renouvelable qui conviennent à la région arctique et de créer des technologies de pointe qui ont trait à la société et à l'environnement.
 30. D'entreprendre des recherches conjointes sur les difficultés qui entourent le forage pétrolier et le transport du pétrole et des autres marchandises dangereuses dans les eaux arctiques afin d'améliorer la capacité d'intervention en cas de déversements pétroliers et d'autres accidents environnementaux.

Concernant le renforcement du développement humain dans l'Arctique,

31. De développer la région de l'Arctique en privilégiant la dimension humaine à l'intérieur d'une démarche axée sur les droits de la personne.
32. D'analyser les déficits de connaissances des sciences sociales et de la recherche concernant l'Arctique et de renforcer les échanges et le développement des connaissances d'un pays à l'autre.
33. D'envisager les répercussions de l'interdiction de produits de certaines ressources biologiques sur les collectivités autochtones de l'Arctique.
34. D'encourager l'Union européenne à accélérer ses travaux de création d'un centre d'information sur l'Arctique de l'Union européenne constituant un réseau avec un noyau situé au Centre de l'Arctique de l'Université de Laponie en Finlande, et collaborant avec des établissements de recherche pertinents.
35. De renforcer et d'élargir la mobilité et les programmes d'échange d'étudiants dans l'Arctique.
36. D'établir un programme-cadre de mentorat et de mobilité du Conseil de l'Arctique, en collaboration avec les milieux universitaires, scientifiques et des affaires.
37. De poursuivre l'inclusion et la reconnaissance des connaissances traditionnelles et locales, et d'améliorer l'interaction et les rapports complémentaires entre les connaissances traditionnelles et les sciences conventionnelles.
38. De renforcer les établissements d'enseignement des peuples autochtones en construisant des compétences localement dans l'Arctique, incluant les propres connaissances holistiques des peuples autochtones.
39. De diffuser les riches connaissances accumulées au cours de l'Année polaire internationale et de poursuivre l'application du thème de l'Année polaire internationale 2012 : « De la connaissance à l'action ».
40. D'ancrer les connaissances acquises de la recherche touchant l'Arctique dans l'Arctique et de garantir le développement du potentiel local en matière d'éducation, de recherche, d'élaboration des politiques et de gouvernance locale.
41. De soutenir et d'accroître le recours à la surveillance autochtone et communautaire des ressources biologiques.
42. De continuer de privilégier le bien-être et la santé humaine, en insistant sur la santé mentale, la prévention et la salubrité des aliments concernant les habitants de l'Arctique.
43. De continuer de renforcer la collaboration entre l'Université de l'Arctique et les organismes des peuples autochtones.
44. De développer un partenariat plus structuré avec l'Université de l'Arctique, l'International Arctic Science Committee, l'International Arctic Social Sciences Association et d'autres organismes pertinents.
45. D'appuyer le deuxième rapport sur le développement humain dans l'Arctique et

les plans d'une initiative de décennie polaire internationale.

Et demandons au Comité permanent des parlementaires de la région arctique :

46. De renforcer le dialogue avec le Conseil de l'Arctique dans le processus d'élaboration d'une déclaration à la prochaine réunion ministérielle à Kiruna en 2013.
47. De commencer à explorer la possibilité de la tenue de conférences annuelles des parlementaires de la région de l'Arctique.
48. De promouvoir la Déclaration de la dixième conférence des parlementaires de la région arctique dans l'élaboration d'une politique de l'Arctique pour l'Union européenne et les États arctiques et de faire participer tous les parlements membres à ce processus.

En outre, la Conférence

49. Reconnaît l'intérêt et la présence d'observateurs parlementaires et de représentants de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux à la présente conférence et reconnaît l'importance de leur rôle pour la communication des messages et l'appui aux actions discutées.
50. Accueille favorablement la prochaine présidence canadienne du Conseil de l'Arctique et se réjouit à la perspective de poursuivre la coopération avec le Conseil de l'Arctique.
51. Salue et accepte l'aimable invitation du Parlement du Canada d'accueillir la onzième conférence en 2014.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Dixième conférence des parlementaires de la région arctique
DESTINATION	Akureyri, Islande
DATES	du 5 au 7 septembre 2012
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'honorable Percy E. Downe L'honorable Nancy Ruth
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Larry Miller M. Dennis Bevington
PERSONNEL	M. Tim Williams, analyste
TRANSPORT	12 570, 44 \$
HÉBERGEMENT	2 073, 70 \$
HOSPITALITÉ	0, 00 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 938, 64 \$
CADEAUX OFFICIELS	0, 00 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	0, 00 \$
TOTAL	16 582, 78 \$